



ir-bankofafrica.ma

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



COMMUNICATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2025

BANK OF AFRICA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE BANK OF AFRICA EN NORMES IAS/IFRS ET NOTES ANNEXES 31 décembre 2025

BANK OF AFRICA

Adresse : 140 Avenue Hassan II, Casablanca
BP 20 039 Casa Principale
Tél : 05 22 20 04 92 / 96
Fax : 05 22 20 05 12
Capital : 2 202 818 810 dirhams
Swift : bmce ma mc
Télex : 21.931 - 24.004
Registre de Commerce : casa 27.129
CCP : Rabat 1030
CNSS : 10.2808.5
Numéro Identification Fiscale : 01085112
Patente : 35502790

GOUVERNANCE & RSE GROUPE - COMMUNICATION FINANCIÈRE

Tél : 05 22 49 28 10
Fax : 05 22 26 49 65
E-mail : relationsinvestisseurs@bankofafrica.ma

PORTAIL BANK OF AFRICA : www.bankofafrica.ma
www.ir-bankofafrica.ma

SITE DU COMMERCE INTERNATIONAL : www.btrade.ma

PORTAIL BMCE CAPITAL : www.bmcecapital.com



Sommaire

I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ, ETAT DU RESULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET RESUME DES NORMES COMPTABLES	5
1.1. Bilan IFRS	5
1.2. Compte de résultat IFRS	6
1.3. Variation des capitaux propres	6
1.4. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	7
1.5. Tableau des flux de trésorerie	8
1.6. Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	9
II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025	19
2.1. Marge d'intérêt	19
2.2. Produits nets de commissions	19
2.3. Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	20
2.4. Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	20
2.5. Produits et charges des autres activités	20
2.6. Charges générales d'exploitation	20
2.7. Coût du risque	21
2.8. Gains ou pertes sur autres actifs	21
2.9. Impôts sur les résultats	22
III. INFORMATIONS SECTORIELLES	23
3.1. Résultat par secteur opérationnel	23
3.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel	24
IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	25
4.1. Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	25
4.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	25
4.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	26
4.4. Titres au coût amorti	26
4.5. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26
4.6. Dettes envers la clientèle	27
4.7. Titres de créance émis	29
4.8. Impôts courants et différés	29
4.9. Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	29
4.10. Participations dans les entreprises mises en équivalence	30
4.11. Immobilisations de placement et d'exploitation	30
4.12. Ecart d'acquisition	31
4.13. Provisions pour risques et charges	31
4.14. Juste valeur	32
V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	34
5.1. Engagements de financement	34
5.2. Engagements de garantie	34
VI. RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	34
6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation	34
6.2. Synthèse des provisions et description des régimes existants	34
VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	35
7.1. Evolution du capital et résultat par action	35
7.2. Périmètre de consolidation	35
7.3. Rémunération des principaux dirigeants	36
7.4. Parties liées	36
VIII. NOTE SUR LES RISQUES	37
8.1. Dispositif de gestion des risques	37
8.2. Risque de crédit	38
8.3. Dispositif de notation	39
8.4. Dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit	40
8.5. Risque pays	41
8.6. Descriptif du dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt	42
8.7. Risque de marché	43
8.8. Risques opérationnels	45
8.9. Dispositif ICAAP	47
8.10. Plan de redressement de crise interne (PRCI)	47
8.11. Responsabilité environnementale, climatique et sociale	48
8.12. Adéquation des fonds propres	48



Créée en 1959 et privatisée en 1995, BANK OF AFRICA est une banque universelle qui offre une palette de produits et services diversifiés à travers un réseau national de près de 595 agences. BANK OF AFRICA, troisième banque au Maroc en termes de parts de marché dépôts et crédits, est présente aujourd'hui dans une trentaine de pays en Afrique subsaharienne, en Europe et en Asie.

Les activités du Groupe s'articulent principalement autour des activités de banque commerciale, des services financiers spécialisés, des activités de gestion d'actifs et autres activités de banque d'affaires de même que sur les activités à l'international.

Le Groupe au Maroc

Les activités de BANK OF AFRICA au Maroc intègrent :

- La Banque des Particuliers & Professionnels qui réunit un *pool* de compétences Marketing, spécialisé par marché - particuliers, professionnels, clientèle privée, migrants.
- La Banque de l'Entreprise qui fédère les PME et les Grandes Entreprises

Il est à préciser que BANK OF AFRICA s'est engagée dans un programme de régionalisation visant le rapprochement du centre de décision du client et l'amélioration de l'efficacité commerciale de la Banque. Ainsi, le réseau de distribution de la Banque est désormais organisé par région, fédérant deux filières, à savoir les Particuliers/Professionnels et les Entreprises et disposant d'une large autonomie.

- La Banque d'Affaires, BMCE Capital, est organisée en plusieurs lignes métiers intégrées, à savoir la gestion d'actifs et de patrimoine, l'intermédiation boursière, les activités de marché ainsi que le conseil et l'ingénierie financière.
- Les Filiales Financières Spécialisées dans le but de promouvoir les synergies commerciales et fonctionnelles intra-groupe, les produits desdites filiales ayant vocation à être, pour l'essentiel, commercialisés à travers le Réseau : le crédit à la consommation, le *leasing*, la bancassurance, le *factoring*, la location longue durée. Une filiale en charge du recouvrement, RM Experts, a été instituée en 2010.

Le Groupe BANK OF AFRICA à l'international

En vue d'améliorer la qualité de ses services BANK OF AFRICA a procédé en janvier 2019 à la création d'une nouvelle filiale qui couvre l'ensemble des services et traitement bancaires.

La dimension internationale du Groupe trouve son origine dans la vocation historique tournée vers le commerce extérieur. La Banque s'est très tôt ouverte sur le marché international avec une présence renforcée en Europe. En effet, elle a été la première banque marocaine à ouvrir une Agence à Paris en 1972. Les activités européennes du Groupe sont dirigées par BANK OF AFRICA UK et BANK OF AFRICA Europe, constituant la plate-forme du Groupe en Europe au service des investissements en Afrique.

En outre, la Banque dispose d'une vingtaine de bureaux de représentation dédiés notamment à l'activité des Marocains Résidant à l'Étranger. A cet effet, la Banque a créé BOA Euroservices, une entité en charge de cette activité en synergie avec le Réseau Maroc et ce dans le cadre de la réorganisation de la plateforme Europe.

Le Groupe BANK OF AFRICA s'est également orienté vers le marché Africain dès la fin des années 80, suite à la contribution au redressement de la Banque de Développement du Mali, la première banque du pays, détenue à hauteur de 32,4%.

Le développement du Groupe s'est accéléré en 2008, suite à l'acquisition d'une participation de 35% dans le capital de BOA Group présent dans une quinzaine de pays. Cette participation est ramenée aujourd'hui à près de 72,4% du Groupe bancaire panafricain.



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca

119 BdAbdelmoumen, 5^{ème} Etage N° 39,
20360 Casablanca

GRUPE BANK OF AFRICA BMCE GROUP

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de BANK OF AFRICA - BMCE GROUP et ses filiales (Groupe BANK OF AFRICA - BMCE GROUP) comprenant l'état de la situation financière consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 40.426.437, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 5.514.079.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

BANK OF AFRICA S.A dispose, au 31 décembre 2025, d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BANK OF AFRICA - BMCE GROUP arrêtés au 31 décembre 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 mars 2026

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 43 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

BDO

BDO
119 Bd Abdelmoumen
Bureau n°39 - Casablanca

Amine BAKILI
Associé



I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ, ETAT DU RÉSULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE ET RÉSUMÉ DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN IFRS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été approuvés par le Conseil d'Administration tenu en date du 27 Mars 2026.

ACTIF IFRS	Note	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	24.108.086	21.190.824
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	4.2	57.781.980	58.960.670
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	2.468.478	1.720.743
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.3	779.247	713.984
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4.3	7.179.503	6.949.970
Titres au coût amorti	4.4	46.514.657	44.929.732
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	34.836.085	35.151.660
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.5	230.849.356	225.617.043
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actif d'impôt exigible	4.8	1.759.973	1.406.755
Actif d'impôt différé	4.8	2.669.784	2.610.179
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	12.462.536	8.395.221
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	1.085.358	1.008.702
Immeubles de placement	4.11	3.113.599	3.314.403
Immobilisations corporelles	4.11	9.294.030	8.693.686
Immobilisations incorporelles	4.11	1.757.020	1.597.149
Ecart d'acquisition	4.12	1.018.097	1.018.097
TOTAL ACTIF IFRS		437.677.787	423.278.818

(en milliers de DH)

PASSIF IFRS	Note	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	4.7	12.333.680	11.723.938
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	71.016.843	80.247.308
Dettes envers la clientèle	4.6	275.841.273	257.627.725
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passif d'impôt courant	4.8	2.423.616	2.036.293
Passif d'impôt différé	4.8	1.292.471	1.226.720
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	20.066.350	19.579.349
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	2.188.574	1.876.793
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	12.088.543	12.145.994
TOTAL DETTES		397.251.350	386.464.120
Capitaux propres			
Capital et réserves liées		22.177.528	21.375.867
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		4.930.178	3.449.115
- Part des minoritaires		6.428.490	5.642.190
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
- Part du groupe		873.102	877.045
- Part des minoritaires		503.060	494.375
Résultat de l'exercice		-	-
- Part du groupe		3.813.552	3.427.420
- Part des minoritaires		1.700.527	1.548.686
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		40.426.437	36.814.698
TOTAL PASSIF IFRS		437.677.787	423.278.818

(en milliers de DH)

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de Résultat IFRS	Note	déc.-25	déc.-24
Intérêts et produits assimilés		20.931.865	20.367.886
Intérêts et charges assimilées		-6.608.893	-7.184.574
Marge d'intérêt	2,1	14.322.972	13.183.312
Commissions perçues		5.053.713	4.766.379
Commissions servies		-872.118	-850.427
MARGE SUR COMMISSIONS	2,2	4.181.595	3.915.952
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	2,3	1.010.858	827.800
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions		833.821	726.969
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		177.037	100.831
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	2,4	265.672	234.465
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables		-	-
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables		265.672	234.465
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produit net des autres activités	2,5	1.201.504	1.091.930
Charges des autres activités	2,5	-643.854	-536.885
Produit net bancaire		20.338.747	18.716.574
Charges générales d'exploitation	2,6	-8.233.620	-7.760.566
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2,6	-1.071.889	-929.472
Résultat Brut d'exploitation		11.033.238	10.026.536
Coût du risque	2,7	-3.287.621	-3.177.600
Résultat d'exploitation		7.745.617	6.848.936
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		156.671	141.150
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2,8	-230	-9.809
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		7.902.059	6.980.277
Impôt sur les résultats	2,9	-2.387.980	-2.004.171
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net		5.514.079	4.976.106
Résultat Hors-groupe		1.700.527	1.548.686
Résultat net - Part du groupe		3.813.552	3.427.420

(en milliers de DH)



1.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2025							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2023	2.125.656	18.535.917	0	6.993.522	-906.509	26.748.586	7.145.231	33.893.817
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2024	2.125.656	18.535.917	0	6.993.522	-906.509	26.748.586	7.145.231	33.893.817
Opérations sur capital	32.207	682.087		-714.294		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-850.569		-850.569	-765.381	-1.615.950
Résultat de l'exercice				3.427.420		3.427.420	1.548.686	4.976.106
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					157.495	157.495	2.422	159.917
Écarts de conversion					-232.595	-232.595	-185.656	-418.251
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	-75.100	-75.100	-183.234	-258.334
Variation de périmètre				-29.707		-29.707	-1.219	-30.926
Autres variations				-91.183		-91.183	-58.832	-150.015
Capitaux propres clôture 31.12.2024	2.157.863	19.218.004	0	8.735.189	-981.609	29.129.447	7.685.251	36.814.698
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2025	2.157.863	19.218.004	0	8.735.189	-981.609	29.129.447	7.685.251	36.814.698
Opérations sur capital	44.956	756.705		-801.661		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-1.085.682		-1.085.682	-903.636	-1.989.318
Résultat de l'exercice				3.813.552		3.813.552	1.700.527	5.514.079
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					-92.718	-92.718		-92.718
Écarts de conversion					92.042	92.042	50.772	142.814
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	-676	-676	50.772	50.096
Variation de périmètre				0		0		0
Autres variations				-62.281		-62.281	99.164	36.883
Capitaux propres clôture 31.12.2025	2.202.819	19.974.709	0	10.599.117	-982.285	31.794.360	8.632.078	40.426.438

(en milliers de DH)

1.4. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	déc.-25	déc.-24
Résultat net	5.514.079	4.976.106
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	142.814	-418.251
Écarts de conversion	142.814	-418.251
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
<i>Écarts de réévaluation</i>		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-92.718	159.917
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définis		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-92.718	159.917
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	50.096	-258.334
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5.564.175	4.717.772
Part du groupe	3.812.876	3.352.320
Part des intérêts minoritaires	1.751.299	1.365.452

(en milliers de DH)


1.5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2025

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	NOTE	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôts		7.902.058	6.980.278
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,6	893.206	726.092
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2,7	-129.747	77.635
+/- Dotations nettes aux provisions	2,7	2.629.533	2.228.797
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4,10	-156.671	-140.597
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-574.252	378.610
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		43.068	-651.345
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		2.705.137	2.619.192
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		-16.863.997	85.537
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		9.250.417	841.616
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		1.577.509	-4.460.297
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-2.403.426	2.797.787
- Impôts versés		-2.262.578	-1.855.381
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		-10.702.075	-2.590.738
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		-94.879	7.008.732
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		139.255	-58.700
+/- Flux liés aux immeubles de placement		4.529	-2.352
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-2.230.281	-1.001.711
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-2.086.497	-1.062.763
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-2.729.673	-1.928.905
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-861.194	1.373.517
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-3.590.867	-555.388
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		123.147	-384.634
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-5.649.096	5.005.947
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		24.023.722	19.017.775
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	21.190.824	18.474.878
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		2.832.898	542.897
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		18.374.626	24.023.722
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	24.108.086	21.190.824
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		-5.733.460	2.832.898
Variation de la trésorerie nette		-5.649.096	5.005.947

(en milliers de DH)



1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.6.1.1. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;

La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;

Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration (intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 Décembre 2025, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Ecart d'acquisition

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Évaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.



La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;

Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

L'approche par les revenus, communément appelée « Discounted Dividend Model », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

La méthode des « Discounted Cash flows » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

1.6.1.2. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

Coût amorti ;

Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;

Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

des modalités de gestion (« business model ») définies par l'entreprise

et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « solely payments of principal and interest », ou « SPPI »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « SPPI ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou

d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

toujours évalués à la juste valeur par résultat,

sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le



comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

passif financier au coût amorti ;

passif financier à la juste valeur par résultat ;

passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch ») ; ou

si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat «Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables» lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

« Bucket 1 » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.

« Bucket 2 » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

« Bucket 3 » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui inclue notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.



L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des

pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » (i.e. défauts) ont une PD de 1. Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, BANK OF AFRICA a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculé en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.



Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

Lors des évaluations ultérieures :

En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 Décembre 2025, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.



L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

i. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.6.1.3. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par BANK OF AFRICA

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.



1.6.1.4. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le

bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

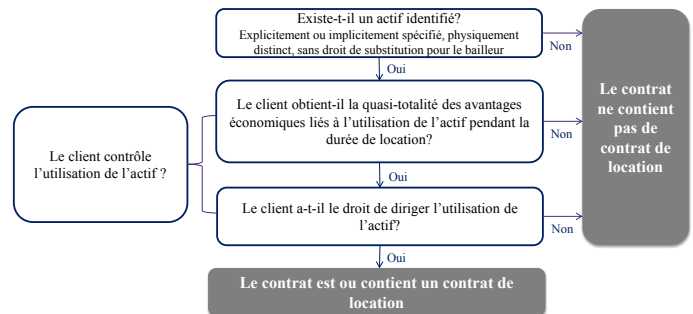
La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impacts capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

La durée retenue :

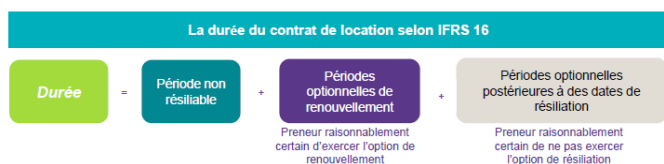
La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;

Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;

Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.6.1.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 Décembre 2025 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.6.2. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

l'effet des réductions et liquidations de régimes



1.6.3. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BANK OF AFRICA sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.4. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

obligation actuelle envers un tiers.

Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

fabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.5. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une

transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou

Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

1.6.6. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers évalués au coût amorti et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.7. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

Les provisions pour les avantages au personnel ;

La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

2.1. MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	déc-25			déc-24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	13.594.134	3.483.634	10.110.500	13.352.887	3.438.360	9.914.527
Comptes et prêts/emprunts	12.654.262	3.389.299	9.264.963	12.572.324	3.383.259	9.189.065
Opérations de pensions	0	94.335	-94.335	0	55.101	-55.101
Opérations de location-financement	939.872	0	939.872	780.563	0	780.563
Opérations interbancaires	1.490.738	2.163.749	-673.011	1.589.570	2.728.011	-1.138.441
Comptes et prêts/emprunts	1.477.947	1.885.925	-407.978	1.576.387	2.044.598	-468.211
Opérations de pensions	12.791	277.824	-265.033	13.182	683.412	-670.230
Emprunts émis par le Groupe		961.510	-961.510		1.018.204	-1.018.204
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0			0
Instruments de dette	5.846.993		5.846.993	5.425.429		5.425.429
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	20.931.865	6.608.893	14.322.972	20.367.886	7.184.574	13.183.312

(en milliers de DH)

2.2. COMMISSIONS NETTES

	déc-25			déc-24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3.793.730	254.889	3.538.841	3.527.091	264.666	3.262.425
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	2.601.138		2.601.138	2.338.563		2.338.563
sur titres	350.222	89.056	261.166	249.267	97.947	151.320
de change	842.370	165.833	676.536	939.261	166.718	772.542
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	1.259.983	617.229	642.754	1.239.288	585.762	653.526
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	761.916	185.339	576.577	640.688	171.456	469.232
Assurance			-			-
Autres	498.067	431.890	66.177	598.600	414.306	184.294
Produits nets de commissions	5.053.713	872.118	4.181.595	4.766.379	850.427	3.915.952

(En milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.



2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

	déc-25			déc-24		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres à revenu fixe et variable	848.083	177.037	1.025.120	672.375	100.831	773.206
Instruments financiers dérivés	-14.262		-14.262	54.594		54.594
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	833.821	177.037	1.010.858	726.969	100.831	827.800

(En milliers de DH)

2.4. RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

	déc-25	déc-24
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	265.672	234.465
TOTAL	265.672	234.465

(En milliers de DH)

2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	déc-25			déc-24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	358.824	159.194	199.630	338.858	134.337	204.521
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	617.525	442.290	175.235	590.369	383.207	207.162
Autres produits d'exploitation non bancaires	225.156	42.370	182.786	162.702	19.341	143.361
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	1.201.504	643.854	557.651	1.091.930	536.885	555.045

(En milliers de DH)

2.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	déc-25	déc-24
CHARGES DE PERSONNEL	4.520.984	4.296.569
IMPÔTS ET TAXES	336.864	298.619
CHARGES EXTERNES	3.167.719	2.972.968
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	208.053	192.410
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1.071.889	929.472
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	9.305.509	8.690.038

(en milliers de DH)

2.7. COÛT DU RISQUE

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations nettes aux dépréciations	-2.253.970	-2.169.018
Bucket 1	-277.249	-216.252
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-680	-8.647
Dont Prêts et créances à la clientèle	-102.696	52.272
Dont Engagements hors bilan	-20.812	-43.318
Dont Instruments de dettes	-153.061	-216.560
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Bucket 2	-99.786	-350.159
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-	-
Dont Prêts et créances à la clientèle	-99.687	-348.211
Dont Engagements hors bilan	-99	-1.948
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Bucket 3	-1.876.935	-1.602.607
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	10.781	104
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1.842.532	-1.475.725
Dont Engagements hors bilan	-45.184	-126.986
Dont Instruments de dettes	-	-
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Récupérations sur créances amorties	164.525	166.793
Pertes sur créances irrécouvrables	-834.326	-1.136.645
Autres	-363.850	-38.730
Coût du risque	-3.287.621	-3.177.600

(en milliers de DH)

2.8. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	déc-25	déc-24
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		16.837
Plus-values de cession		18.037
Moins-value de cession		1.200
Autres	-230	-26.646
Gains ou pertes sur autres actifs	-230	-9.809

(En milliers de DH)

2.9. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1. Impôts courants et impôts différés

	déc-25	déc-24
Impôts courants	1.759.973	1.406.755
Impôts différés	2.669.784	2.610.179
Actifs d'impôts courants et différés	4.429.757	4.016.934
Impôts courants	2.423.616	2.036.293
Impôts différés	1.292.471	1.226.720
Passifs d'impôts courants et différés	3.716.088	3.263.012

(en milliers de DH)

2.9.2. Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

	déc-25	déc-24
Charge d'impôts courants	-2.236.380	-1.995.842
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-151.599	-8.329
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-2.387.980	-2.004.171

(en milliers de DH)

2.9.3. Le taux effectif d'impôt

	déc-25	déc-24
Résultat avant impôt	7.902.057	6.980.277
Charges d'impôt sur les bénéfices	-2.387.980	-2.004.171
Taux d'impôt effectif moyen	30,2%	28,7%

(en milliers de DH)



III. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière au sein du groupe est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BANK OF AFRICA
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion,
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébaïl, Maroc Factoring, Acmar
- Activités à l'International : BANK OF AFRICA Europe, BANK OF AFRICA UK, BOA Group, Banque de Développement du Mali.

3.1. Résultat par secteur opérationnel

	déc.-25					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	6.759.245	79.865	750.115	42.023	6.691.724	14 322 972
Marge sur commissions	1.559.375	296.555	45.524	1.247	2.278.893	4 181 595
Produits nets bancaires	8.975.858	672.478	811.044	247.942	9.631.424	20 338 747
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3.780.317	-478.712	-300.670	-201.137	-4.544.672	-9 305 509
Résultat Brut d'exploitation	5.195.541	193.766	510.374	46.805	5.086.754	11 033 239
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-1.284.529	-118.791	-252.656	-229	-731.775	- 2 387 980
Résultat Part du groupe	1.616.374	144.461	159.785	-11.756	1.904.688	3 813 552

(en milliers de DH)

	déc.-24					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	5.792.145	79.167	649.188	12.494	6.650.319	13 183 312
Marge sur commissions	1.381.969	201.692	35.027	964	2.296.300	3 915 952
Produits nets bancaires	7.959.750	457.482	699.470	222.722	9.377.151	18 716 574
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3.471.740	-341.990	-272.020	-159.724	-4.444.564	-8 690 038
Résultat Brut d'exploitation	4.488.010	115.491	427.450	62.998	4.932.588	10 026 536
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-948.382	-85.122	-193.960	-9.025	-767.683	-2 004 171
Résultat Part du groupe	1.389.442	103.477	152.871	2.783	1.778.846	3 427 420

(en milliers de DH)



3.2. Actifs et passifs par secteur opérationnel

	déc-25					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
TOTAL BILAN	275.524.795	1.749.252	18.369.367	3.254.894	138 779 480	437 677 787
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 440 268	60 044	33 215	5 305	2 419 918	7 958 751
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	154 452 861	0	17 220 137	2 655 196	56 521 162	230 849 356
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	57 759 758	177 584	861	0	2 312 254	60 250 457
Titres au coût amorti	10 934 686	0	0	0	35 579 971	46 514 657
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	175 354 439	0	610 393	356 939	99 519 502	275 841 273
FONDS PROPRES	22 900 932	674 975	1 779 645	-168 642	15 239 527	40 426 437

(en milliers de DH)

	déc-24					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
TOTAL BILAN	269.901.053	1.434.232	17.259.124	1.241.680	133 442 729	423 278 818
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 276 652	17 481	33 215	5 305	2 331 300	7 663 954
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	149 941 437	0	16 160 793	794 100	58 720 713	225 617 042
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 949 548	112 188	861	0	1 618 816	60 681 413
Titres au coût amorti	10 984 350	0	0	0	33 945 382	44 929 732
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	162 928 923	0	521 881	289 404	93 887 516	257 627 724
FONDS PROPRES	21 864 088	578 809	1 672 785	-131 620	12 830 635	36 814 698

(en milliers de DH)



IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

4.1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

	déc-25	déc-24
VALEURS EN CAISSE	5.945.385	6.705.309
BANQUES CENTRALES	18.151.411	14.460.341
TRESOR PUBLIC	6.535	20.451
SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	4.754	4.724
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	18.162.700	14.485.515
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	24.108.086	21.190.824

(en milliers de DH)

4.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers de DH)	déc-25			déc-24		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	42.342.210	-	42.342.210	45.397.648	-	45.397.648
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	40.837.143		40.837.143	43.775.465		43.775.465
Autres titres de créances négociables	1.505.067		1.505.067	1.622.183		1.622.183
Obligations	4.835.429	-	4.835.429	4.525.389	-	4.525.389
Obligations d'Etat	1.915.312		1.915.312	2.195.938		2.195.938
Autres obligations	2.920.117		2.920.117	2.329.451		2.329.451
Actions et autres titres à revenu variable	10.583.600	2.468.478	13.052.077	9.028.819	1.720.743	10.749.562
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit			0			0
à la clientèle entreprises			0			0
à la clientèle particuliers			0			0
Instruments financiers dérivés de transaction	20.741	0	20.741	8.814	0	8.814
Instruments dérivés de cours de change	20.741		20.741	8.814		8.814
Instruments dérivés de taux d'intérêt			0			0
Instruments dérivés sur actions			0			0
Instruments dérivés de crédit			0			0
Autres instruments dérivés			0			0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	57.781.980	2.468.478	60.250.458	58.960.670	1.720.743	60.681.413
dont titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
Clientèle Entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change						
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						

(en milliers de DH)

4.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers de DH)	déc-25			déc-24		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	779.247	246	-2.614	713.984	5.187	-29.572
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7.179.503	1.994.936	-590.883	6.949.970	1.950.228	-486.921

(en milliers de DH)

4.4. Titres au coût amorti

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16.479.466	15.777.666
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	16.143.256	15.296.531
Autres Titres de Créances Négociables	336.210	481.135
Obligations	31.569.646	30.497.570
Obligations d'Etat	28.466.658	26.833.277
Autres Obligations	3.102.988	3.664.293
Dépréciations	-1.534.455	-1.345.504
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	46.514.657	44.929.732

(en milliers de DH)

4.5. OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Comptes à vue	13.822.778	12.226.612
Prêts	20.368.194	22.872.072
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	<i>590.659</i>	<i>946.201</i>
Opérations de pension	711.577	141.102
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	34.902.549	35.239.785
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-66.465	-88.126
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	34.836.084	35.151.660

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Comptes à vue	9.309.362	8.884.278
Emprunts	29.006.782	26.020.004
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	<i>4.502.446</i>	<i>879.183</i>
opérations de pension	32.700.699	45.343.026
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	71.016.843	80.247.308

(en milliers de DH)



4.6. PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)	31-déc-25	31-déc-24
Comptes ordinaires débiteurs	22.818.938	22.012.931
Prêts consentis à la clientèle	195.919.781	186.197.367
Opérations de pension	15.760.294	20.412.511
Opérations de location-financement	18.236.752	16.946.683
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	252.735.766	245.569.493
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-21.886.409	-19.952.451
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	230.849.356	225.617.042

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en milliers de DH)	31-déc-25	31-déc-24
Banque au Maroc	154.452.861	149.941.437
Services Financiers Spécialisés	17.220.137	16.160.793
Activités à l'international	56.521.162	58.720.713
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	2.655.196	794.100
Total en principal	230.849.356	225.617.042
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	230.849.356	225.617.042

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers de DH)	31-déc-25	31-déc-24
Maroc	174.328.194	166.896.329
Afrique	54.838.354	57.047.881
Europe	1.682.808	1.672.832
Total en principal	230.849.356	225.617.042
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	230.849.356	225.617.042

(en milliers de DH)

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	751.056	28.486		779.541	195	99		294
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	751.056	28.486		779.541	195	99		294
Actifs Financiers au coût amorti	296.829.549	14.096.294	24.761.584	335.687.427	3.262.292	3.001.338	17.223.698	23.487.328
Prêts et créances sur les établissements de crédit	34.901.645		904	34.902.549	53.230		13.233	66.463
Prêts et créances sur la clientèle	213.878.791	14.096.294	24.760.681	252.735.765	1.674.607	3.001.338	17.210.465	21.886.409
Titres de dettes	48.049.112			48.049.112	1.534.455			1.534.455
Total Actif	297.580.604	14.124.779	24.761.584	336.466.968	3.262.487	3.001.437	17.223.698	23.487.622
Total Hors Bilan	64.844.518	271.775	601.127	65.717.420	248.578	2.672	306.108	557.358

(en milliers de DH)

	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	643.398	94.806		738.204	267	23.953		24.220
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	643.398	94.806		738.204	267	23.953		24.220
Actifs Financiers au coût amorti	288.248.291	16.204.335	22.631.889	327.084.515	2.973.261	2.901.641	15.511.179	21.386.081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	35.202.968		36.817	35.239.785	55.855		32.271	88.126
Prêts et créances sur la clientèle	206.770.087	16.204.335	22.595.072	245.569.494	1.571.902	2.901.641	15.478.908	19.952.451
Titres de dettes	46.275.236			46.275.236	1.345.504			1.345.504
Total Actif	288.891.689	16.299.141	22.631.889	327.822.719	2.973.528	2.925.594	15.511.179	21.410.301
Total Hors Bilan	56.387.940	272.423	379.118	57.039.480	238.666	2.573	284.484	525.722

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Comptes ordinaires créditeurs	184.724.647	165.819.447
Comptes à terme	28.248.184	30.266.349
Comptes d'épargne	48.756.160	47.102.989
Bons de caisse	2.932.723	3.297.279
Opérations de pension	518.502	1.183.108
Autres comptes créditeurs	10.661.057	9.958.551
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	275.841.273	257.627.724

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Banque au Maroc	175.354.439	162.928.923
Services Financiers Spécialisés	610.393	521.881
Activités à l'international	99.519.502	93.887.516
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	356.939	289.404
Total en principal	275.841.273	257.627.724
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	275.841.273	257.627.724

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Maroc	176.321.771	163.740.208
Afrique	98.572.028	92.779.245
Europe	947.475	1.108.271
Total en principal	275.841.273	257.627.724
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	275.841.273	257.627.724

(en milliers de DH)



4.7. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Autres dettes représentées par un titre	12.333.680	11.723.938
titres de créances négociables	12.333.680	11.723.938
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	12.088.543	12.145.994
Emprunt subordonnés	12.088.543	12.145.994
à durée déterminée	4.588.543	6.645.994
à durée indéterminée	7.500.000	5.500.000
Titres subordonnés	0	0
à durée déterminée		
à durée indéterminée	0	0
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	24.422.223	23.869.932

(en milliers de DH)

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Impôts courants	1.759.973	1.406.755
impôts différés	2.669.784	2.610.179
Actifs d'impôts courants et différés	4.429.757	4.016.934
Impôts courants	2.423.616	2.036.293
impôts différés	1.292.471	1.226.720
Passifs d'impôts courants et différés	3.716.088	3.263.013

(en milliers de DH)

4.9. COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	218.575	216.217
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	83.747	82.608
Comptes d'encaissement	726.491	614.607
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1.029.481	1.062.506
Debiteurs Divers	10.391.628	6.407.253
Comptes de liaison	12.614	12.031
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	12.462.536	8.395.221
Dépôts de garantie reçus	26.779	29.953
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2.881.648	5.717.979
Comptes d'encaissement	1.874.483	2.445.042
Charges à payer et produits constatés d'avance	2.347.717	1.900.152
Autres créditeurs et passifs divers	12.935.723	9.486.223
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	20.066.350	19.579.349

(en milliers de DH)



4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
ACMAR	26.657	39.644
Banque de Développement du Mali	892.847	812.983
Eurafric	-23.443	-23.671
Participations dans sociétés mises en équivalences chez BOA	189.296	179.746
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	1.085.358	1.008.702

(en milliers de DH)

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

(en milliers de DH)	Total du bilan Déc 2025	Produit net bancaire- chiffre d'affaires Déc 2025	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du Groupe Déc 2025
ACMAR	594.858	37.320	-9.229	-1.846
Banque de Développement du Mali	28.186.968	1.146.791	362.902	115.709
Eurafric	360.209	3.003	734	301

(en milliers de DH)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	déc-25			déc-24		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortisse- ments et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortisse- ments et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	19.521.549	10.227.519	9.294.030	18.418.966	9.725.280	8.693.686
Terrains et constructions	5.432.728	1.655.445	3.777.283	5.944.578	1.656.600	4.287.979
Équipement, Mobilier, Installations	5.928.526	3.818.044	2.110.483	5.479.397	3.697.486	1.781.911
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	8.160.294	4.754.030	3.406.264	6.994.991	4.371.195	2.623.796
Immobilisations incorporelles	4.197.761	2.440.742	1.757.020	3.647.466	2.050.317	1.597.149
Logiciels informatiques acquis	3.425.754	2.180.411	1.245.344	2.877.418	1.750.119	1.127.298
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	772.007	260.331	511.676	770.048	300.198	469.851
Immeubles de placements	3.628.249	514.650	3.113.599	3.768.247	453.844	3.314.403

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immobilisations corporelles

(en milliers de DH)	31/12/25	31/12/24
VALEUR NETTE AU 1^{er} janvier	8.693.686	8.642.450
Acquisition de l'exercice	998.120	694.161
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-524.238	-500.105
Cession de l'exercice	37.992	-134.023
Autres Variations	88.470	-8.797
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	9.294.030	8.693.686

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en milliers de DH)	31/12/25	31/12/24
VALEUR NETTE AU 1^{er} janvier	1.597.149	1.408.667
Acquisition de l'exercice	637.447	524.733
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	-309.349	-222.296
Cession de l'exercice	-4.839	-9.208
Autres Variations	-163.389	-104.747
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	1.757.020	1.597.149

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immeubles de placement

(en milliers de DH)	31/12/25	31/12/24
VALEUR NETTE AU 1^{er} janvier	3.314.403	3.381.408
Acquisition de l'exercice	-	-
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux Amortissements & Dépréciations	-42.959	-16.938
Cession de l'exercice	-157.846	-50.067
Autres Variations	-	-
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	3.113.598	3.314.403

(en milliers de DH)


CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Détail des charges des contrats de location	31/12/25	31/12/24
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-42.443	-43.430
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-229.206	-242.201
		(en milliers de DH)

ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/25	31/12/24
Immobilisations corporelles	9.294.030	8.693.686
Dont droits d'utilisation	995.538	1.120.742
		(en milliers de DH)

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

Passifs au titre de la dette locative	31/12/25	31/12/24
Compte de régularisation et autres passifs	20.066.352	19.579.349
Dont dette locative	1.005.496	1.175.616
		(en milliers de DH)

4.12. ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Valeur brute comptable en début de période	1.018.097	1.018.097
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	1.018.097	1.018.097
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	1.018.097	1.018.097
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	1.018.097	1.018.097
		(en milliers de DH)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

(en milliers de DH)	Valeur nette comptable 31/12/2025	Valeur nette comptable 31/12/2024
Maghrébaïl	10.617	10.617
Banque de Développement du Mali	3.588	3.588
SALAFIN	184.978	184.978
Maroc Factoring	1.703	1.703
BMCE CAPITAL BOURSE	2.618	2.618
Bmce International (Madrid)	3.354	3.354
Bank Of Africa	712.514	712.514
LOCASOM	98.725	98.725
TOTAL GROUPE	1.018.097	1.018.097
		(en milliers de DH)

Test de sensibilité au changement des hypothèses

(en milliers de DH)	BOA Group	SALAFIN	LOCASOM
Taux d'actualisation	19,00%	13,50%	7,00%
Variation défavorable de 50 points de base	-461.136	-36.066	-86.254
Variation favorable de 50 points de base	488.570	39.375	104.338
			(en milliers de DH)

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1.876.793	1.672.828
Dotations aux provisions	821.605	448.855
Reprises de provisions	-435.736	-115.330
Autres mouvements	-74.089	-129.560
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	2.188.573	1.876.793
		(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	225.604	433.602	523.179	0	694.408	1.876.794
Dotations	98.771	11.231	68.954	0	642.649	821.605
Montants utilisés	-295	0	-28.455	0	-406.986	-435.736
Autres mouvements	0	0	2.037	0	-76.126	-74.089
Solde de clôture	324.080	444.833	565.715	0	853.946	2.188.573
						(en milliers de DH)



4.15. JUSTE VALEUR

4.15.1. Valeur de marché des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

(en milliers de DH)	31-déc-25		31-déc-24	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	34.836.085	34.908.498	35.151.660	35.104.343
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	230.849.356	230.826.548	225.617.043	225.400.817
Titres au coût amorti	46.514.657	46.159.490	44.929.732	44.473.985
Immubles de placement	3.113.599	3.183.239	3.314.403	3.384.043
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	71.016.843	71.016.843	80.247.308	80.247.308
Dettes envers la clientèle	275.841.273	275.841.273	257.627.725	257.627.725
Titres de créance émis	12.333.680	12.333.680	11.723.938	11.723.938
Dettes subordonnées	12.088.543	12.088.543	12.145.994	12.145.994

(en milliers de DH)

4.15.2. Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

(en milliers de DH)	31-Déc-25			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	60.250.457			60.250.457
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	57.781.980			57.781.980
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.468.478			2.468.478
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.362.124		6.596.626	7.958.751
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	779.247			779.247
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	582.877		6.596.626	7.179.503
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

(en milliers de DH)

(en milliers de DH)	31-Déc-24			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	60.681.413			60.681.413
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	58.960.670			58.960.670
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.720.743			1.720.743
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.283.473		6.380.481	7.663.954
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	713.984			713.984
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	569.489		6.380.481	6.949.970
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

(en milliers de DH)

4.15.3. Hiérarchie de la Juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti

(en milliers de DH)	31-Déc-25			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			34.908.498	34.908.498
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			230.826.548	230.826.548
Titres au coût amorti			46.159.490	46.159.490
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			71.016.843	71.016.843
Dettes envers la clientèle			275.841.273	275.841.273
Titres de créance émis			12.333.680	12.333.680
Dettes subordonnées			12.088.543	12.088.543

(en milliers de DH)	31-Déc-24			Total
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			35.104.343	35.104.343
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			225.400.817	225.400.817
Titres au coût amorti			44.473.985	44.473.985
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			80.247.308	80.247.308
Dettes envers la clientèle			257.627.725	257.627.725
Titres de créance émis			11.723.938	11.723.938
Dettes subordonnées			12.145.994	12.145.994

(en milliers de DH)


4.15.4 ECHEANCIER PAR MATUREITE

	31/12/2025						31/12/2024						Total	Total
	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée		
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	24.108						24.108	21.191						21.191
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						0	0							0
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions						57.782	57.782						58.961	58.961
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						2.468	2.468						1.721	1.721
Instruments dérivés de couverture						0	0						0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						0	0							0
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						779	779						714	714
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						7.180	7.180						6.950	6.950
Titres au coût amorti		2.713	6.458	18.923	18.420		46.515		3.002	8.807	18.236	14.884		44.930
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	15.934	3.471	5.300	7.737	1.525	868	34.836	15.158	3.359	4.394	8.766	2.610	864	35.152
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	23.283	37.015	31.830	57.916	64.424	16.381	230.849	20.701	41.672	29.157	56.599	62.192	15.297	225.617
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0							0
Placements des activités d'assurance							0							0
Actif d'impôt exigible						1.760	1.760						1.407	1.407
Actif d'impôt différé						2.670	2.670						2.610	2.610
Comptes de régularisation et autres actifs						12.463	12.463						8.395	8.395
Participations dans les entreprises mises en équivalence						1.085	1.085						1.009	1.009
Immeubles de placement						3.114	3.114						3.314	3.314
Immobilisations corporelles						9.294	9.294						8.694	8.694
Immobilisations incorporelles						1.757	1.757						1.597	1.597
Ecart d'acquisition						1.018	1.018						1.018	1.018
TOTAL ACTIFS	63.325	43.199	43.589	84.576	84.370	118.619	437.677	57.050	48.032	42.358	83.602	79.686	112.551	423.279
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							0							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	21.527	36.183	4.712	8.550	44	0	71.017	12.122	58.039	4.636	5.389	61	0	80.247
Dettes envers la clientèle	244.950	8.788	19.305	2.674	124	0	275.841	223.425	11.568	21.354	1.280	0	0	257.628
Titres de créance émis		1.247	3.986	6.669	432	0	12.334		2.043	2.612	7.069	0	0	11.724
Passif d'impôt exigible						2.424	2.424						2.036	2.036
Passif d'impôt différé						1.292	1.292						1.227	1.227
Comptes de régularisation et autres passifs						20.066	20.066						19.579	19.579
Provisions						2.189	2.189						1.877	1.877
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		0	2.123	465	9.500	0	12.089		246	2.000	2.400	7.500	0	12.146
Capitaux Propres						40.426	40.426						36.814	36.814
TOTAL PASSIFS	266.477	46.218	30.127	18.358	10.100	66.397	437.677	235.547	71.896	30.603	16.138	7.561	61.533	423.278
GAPS DE LIQUIDITE	-203.152	-3.019	13.461	66.219	74.270	52.222	0	-178.497	-23.864	11.755	67.464	72.125	51.017	0

(en milliers de DH)



V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Engagements de financements donnés	23.368.575	21.544.178
Aux établissements de crédit	1.231.521	648.513
A la clientèle	22.137.054	20.895.664
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	2.890.579	1.643.375
des établissements de crédit	2.890.579	1.643.375
de la clientèle	-	-

(en milliers de DH)

» Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Engagements de garantie donnés	42.348.845	35.495.303
D'ordre des établissements de crédit	13.433.636	10.688.554
D'ordre de la clientèle	28.915.209	24.806.749
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	137.429.042	114.457.451
des établissements de crédit	133.599.573	110.367.054
de l'état et d'autres organismes de garantie	3.829.469	4.090.397

(en milliers de DH)

» Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

» Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

» Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit.

» Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI. RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière.

L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BANK OF AFRICA (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2. SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES REGIMES EXISTANTS

6.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	444.833	433.602
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	444.833	433.602

(en milliers de DH)

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste " Provisions pour risques et charges" du Passif.

6.2.2. Hypothèses de base des calculs

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2025 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrière	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	8.626	-8.008
taux de croissance des salaires	-9.518	10.224
Médaille du travail	Variation Taux 50- pb	Variation Taux 50+ pb
Taux d'actualisation	9.966	-9.386
taux de croissance des salaires	-13.375	14.177

Hypothèses économiques	déc-25
Taux d'actualisation	3,71%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation InClue)	2%
Taux de charges sociales patronales	12,11%
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Durée : 22 ans environ.



6.2.3. Coût des régimes postérieurs à l'emploi

(en milliers de DH)	déc-25	déc-24
Charge normal de l'exercice	4.386	180
Charge d'intérêt	-15.617	-14.209
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		36.961
Coût net de la période	-11.231	22.932
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

(en milliers de DH)

6.2.4. Évolution de la provision inscrite au bilan

	déc-25	déc-24
Dette actuarielle d'ouverture	433.602	487.741
Charge normale de l'exercice	26.643	27.522
Charge d'intérêt	15.617	14.209
Pertes / Gains actuariels	-	-
Autres écarts actuariels	-	-59.926
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-31.028	-27.702
Indemnités supplémentaires		
Autre		-8.242
Dette actuarielle de clôture	444.834	433.602
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

7.1.1. EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	déc-25	déc-24
CAPITAL (EN MAD)	2.202.818.810	2.157.863.330
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	220.281.881	215.786.333
Résultat Part groupe (EN MAD)	3.813.551.510	3.427.419.926
Résultat par Action (EN MAD)	17,31	15,88
Résultat dilué par Action (EN MAD)	17,31	15,88

(en milliers de DH)

7.1.2. EVOLUTION DU CAPITAL

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions au 31 décembre 2020	205.606.648	10	2.056.066.480
Nombres d'actions au 31 décembre 2021	205.606.648	10	2.056.066.480
Nombres d'actions au 31 décembre 2022	208.769.827	10	2.087.698.270
Nombres d'actions au 31 décembre 2023	212.565.642	10	2.125.656.420
Nombres d'actions au 31 décembre 2024	215.786.333	10	2.157.863.330
Nombres d'actions au 31 décembre 2025	220.281.881	10	2.202.818.810

(en milliers de DH)

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

7.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	79,87%	I.G.
BANK AL KARAM	Banque Participative	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
ACMAR				
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E

7.2.1. Relation entre les sociétés consolidées du Groupe

Relation entre BANK OF AFRICA et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

7.3. Rémunération des principaux dirigeants

7.3.1. Éléments de Rémunération des Dirigeants

	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme	11.005	10.652
Avantages postérieurs à l'emploi	1.208	319
Autres avantages à long terme	2.551	2.088

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2025.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.



7.3.2. Eléments d'Endettement des Dirigeants

	31/12/2025	31/12/2024
A. Encours crédits à court terme		3.337
B. Encours crédits immobiliers	10.500	7.500
TOTAL DES ENCOURS	10.500	10.837

(en milliers de DH)

7.3.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	31/12/2025		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	11.014	3.076	7.938
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3.486	435	3.051
TOTAL	14.500	3.511	10.989

(en milliers de DH)

	31/12/2024		
	Montant BRUT	Impôt Retenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	10.726	3.026	7.700
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	1.826	251	1.575
TOTAL	12.552	3.277	9.275

(en milliers de DH)

7.4. Parties liées

7.4.1. Relation entre les sociétés consolidées du groupe

(en milliers de DH)	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	3.430.062	2.425.865	5.141	13.639.187
Comptes ordinaires	1.421.579	132.021	5.141	1.746.771
Prêts	2.008.483	401.472		11.188.223
Titres		1.892.372		704.193
Opération de location financement				
Actif divers				25.308
Total	3.430.062	2.425.865	5.141	13.664.495
Passif				
Dépôts	-	148.156	24.516	12.931.025
Comptes ordinaires		148.156	24.516	1.930.674
Autres emprunts				11.000.351
Dettes représentées par un titre				704.193
Passif divers				29.277
Total	-	148.156	24.516	13.664.495
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				562.085
Engagements reçus				562.085

(en milliers de DH)

7.4.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

(en milliers de DH)	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés	-110.150	-63.523	-112	369.579
Intérêts et charges assimilés				-440.620
Commissions (produits)		-67.377		287.349
Commissions (charges)				-78.452
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	-62.092			
Loyers reçus		-13.073	-3.771	200.828
Autres		-79.671		-338.684

(en milliers de DH)



VIII - NOTE SUR LES RISQUES

8.1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

8.1.1. Typologie des risques

8.1.1.1. Risque de crédit

Inhérent à l'activité bancaire, le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risques.

8.1.1.2. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre eux. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous les autres actifs.

8.1.1.3. Risque global de liquidité et de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

8.1.1.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

8.1.1.5. Risque pays

Le risque pays comprend le risque politique ainsi que le risque de transfert. Le risque politique provient généralement d'une action du gouvernement d'un pays, telle que la nationalisation ou l'expropriation, ou d'événements indépendants tels qu'une guerre ou une révolution, qui affectent la capacité des clients à honorer leurs obligations. Le risque de transfert se définit comme le risque qu'un client résident ne puisse pas acquérir des devises dans son pays afin qu'il puisse honorer ses engagements à l'étranger.

8.1.2. Organisation de la gestion des risques

8.1.2.1. Les Instances relevant du Dispositif de Contrôle

• Risques Groupe

L'une des missions attribuées aux Risques Groupe est la mise en place de la stratégie de surveillance et de gestion des risques en cohérence avec le profil de risques de la Banque et du Groupe et à son degré d'aversion aux risques.

- La définition de la politique des risques du Groupe ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marché et aux risques opérationnels ;

Risques Groupe est composée de quatre Pôles :

- Management des Risques Groupe
- Surveillance post-octroi Groupe
- Engagements Groupe
- Contrôle Permanent Groupe

8.1.2.2. Les instances de Gouvernance

• Comité Risques Groupe

Le Comité des Risques Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de surveillance et gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la Banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

• Comités d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Le CACI Groupe est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la qualité et de l'adéquation du dispositif de contrôle interne au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité du Groupe ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités.

Le dispositif de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment :

- La vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

• Comité Exécutif Maroc & International

Le Comité Exécutif Maroc & International est l'instance décisionnelle en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi au niveau du périmètre Maroc et des filiales internationales hors Afrique subsaharienne et ce, selon les délégations de pouvoirs qui lui sont conférées.

Il assure la gestion des opérations et des activités courantes et veille à la réalisation des objectifs annuels commerciaux et budgétaires et prend les mesures correctives nécessaires le cas échéant.

Il revoit la performance individuelle par Business Unit et des filiales ainsi que les mesures prises, y compris les allocations de capital, les dépenses et les opérations.

• Comité de Pilotage & Gestion des Risques Groupe

Le Comité de Pilotage et Gestion des Risques l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA S.A et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des Risques et limites fixées. Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (crédit, marché, pays et opérationnels) et de son adéquation avec le niveau de l'appétit pour le risque.

8.1.2.3. Les Comités de crédit

• Comité de Crédit Sénior

Le Comité de Crédit Sénior examine et approuve, deux fois par semaine, les demandes de crédits formulées par les clients de la



Banque et du Groupe et ce, pour les activités au Maroc, en Europe & en Asie selon les seuils prédéfinis dans le cadre du schéma délégataire.

Les dossiers de crédits dont le total engagements dépasse les seuils fixés par le schéma délégataire et pour lesquels le Comité de Crédit Sénior a émis un Avis Favorable, sont introduits au Comité des Grands Engagements pour décision finale.

Le Comité des Grands Engagements se tient en présence de M. Le Président Directeur Général et des membres Permanents Seniors du Comité de Crédit Sénior.

Le Comité de Crédit Sénior (CCS) se tient en présence des membres permanents Seniors CCS, au minimum, des filières Commerciale et Risques :

- M. le Directeur Général Exécutif en charge du Maroc & CIB / M. le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque PART/PRO & PME
- MM. les Directeurs Généraux Adjoints en charge des Risques Groupe.

• Comité de Crédit Régional

Le Comité de Crédit Régional dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur.

Le Comité de Crédit Régional se tient en présence de deux membres permanents, au minimum, des filières Commerciale et Risques :

- Directeur Régional / Directeur Réseau/ Directeur Régional Adjoint
- Directeur des Engagements Central.

8.1.2.4. Le Comité de Surveillance des Engagements « CSE »

Le Comité de Surveillance des Engagements est décomposé en trois Comités :

1. Comité de Surveillance Central (CSC)
2. Comité de Surveillance Régional (CSR)
3. Comité de Surveillance Précontentieux (CSP)

Les Comités de Surveillance des Engagements traitent l'ensemble des dossiers en anomalie (Impayés, Gelés, Dépassements persistants, Autorisations échues et toutes autres anomalies remontées par les Risques Groupe), relatifs aux différents marchés (GE, PME & PART/PRO), qui remplissent les critères de classification réglementaire ainsi que le passage au Recouvrement Précontentieux et Contentieux.

• Comité de surveillance central (CSC)

Le Comité de Surveillance Central est une instance tenue mensuellement et vise à décider du sort à réserver aux comptes à risque selon les délégations de pouvoir qui lui sont conférées. Il est présidé par les Responsables Risques Groupe.

Le Comité de Surveillance Central (CSC) se tient en présence de membres suivants :

- Directeur Général Adjoint Banque PART/PRO & PME
- Représentants du Pôle Engagements Groupe
- Responsable de la Grande Entreprise
- Directeurs Régionaux
- Responsable Gestion et Suivi des Engagements
- Responsable Recouvrement Précontentieux

- Responsable Recouvrement Contentieux

- Directeur Général RM Experts

• Comité de surveillance régional (CSR)

Le Comité de Surveillance Régional tenu mensuellement et décide du sort à réserver aux comptes à risque selon les délégations de pouvoir qui lui sont conférées.

Il est présidé par le responsable de la Surveillance des Engagements et se tient en présence des membres suivants :

- Représentants du Pôle Engagements Groupe (Directeurs Engagements & Responsables Régionaux des Engagements)
- Responsable Gestion et Suivi des Engagements
- Directeurs Régionaux & Directeurs Régionaux Adjoints /
- Directeurs Réseaux Grand Casablanca
- Représentants Recouvrement Précontentieux
- Représentants Recouvrement Contentieux
- Responsables de Centres d'Affaires
- Responsables de Groupes

• Comité de Surveillance Précontentieux (CSP)

Le Comité de Surveillance Précontentieux couvre l'ensemble des dossiers en anomalie remplissant les critères d'exception au passage automatique au Recouvrement Précontentieux.

Le Comité est organisé pour décider du sort des dossiers en anomalie proposés par le réseau à maintenir en gestion commerciale pour une durée supplémentaire de 30 jours ou à aiguiller de manière anticipée vers la phase de Recouvrement Précontentieux.

Il est présidé par le responsable de la Surveillance des Engagements et se tient en présence des membres suivants :

- Représentants du Pôle Engagements Groupe
- Responsable Marché Entreprises
- Responsable Grandes Entreprises et en son absence les *Corporate Bankers*
- Responsable Marchés Part / Pro / MRE
- Directeurs Régionaux & Directeurs Régionaux Adjoints / Directeurs Réseaux GRAND CASA
- *Corporate Bankers* et/ou *Senior Bankers* - Portefeuilles GE
- Responsables Recouvrement Précontentieux
- Responsables de la Gestion et Suivi des Engagements

8.2. RISQUE DE CREDIT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.



Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties.

8.2.1. Circuit de décision de crédit

8.2.1.1. Principes généraux

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe BANK OF AFRICA se conforme au schéma délégataire qui repose sur le principe de la dualité de décision pour les demandes de crédit au-delà de la délégation commerciale ainsi que l'utilisation dynamique de la notation interne et du scoring.

La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale nécessite au préalable une contre analyse. En cas d'absence de consensus, l'arbitrage se fait par le principe d'escalade.

8.2.1.2. Les structures

La vision globale du processus d'octroi de crédit est schématisée comme suit :



- Le montage du dossier de crédit incombe à la Filière Commerciale, chargée de la relation commerciale avec le client ;
- La contre analyse du dossier de crédit est réalisée par les Analystes crédit faisant partie de la Filière Risques de l'entité ;
- La prise de décision est conjointe aux Filières Risques et Commerciale, selon leurs niveaux de délégations respectifs ;
- La mise en place du crédit est effectuée par un *backoffice*, structure indépendante des Filières Risques et Commerciale.

8.2.1.3. La prise de décision et le choix des circuits

Afin de faciliter l'exercice de notification, le principe d'une seule décision pour chaque proposition de crédit présentée doit être respecté.

Les décisions de crédit sont prises soit par circulation de dossier, soit par tenue d'un Comité de Crédit.

8.2.1.4. La délégation

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un système de délégation qui prend sa source dans les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration d'une entité à des collaborateurs ou groupes de collaborateurs, dans les limites qu'il estime opportunes.

La délégation peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation, des volumes, des produits et des risques.

La délégation de pouvoir aux collaborateurs est *intuitu personae* sur la base de leurs capacités de jugement, expériences, compétences personnelles et professionnelles et formations.

8.2.1.5. Les règles d'approbation

La décision d'octroi de crédit est soumise à l'appréciation de la Filière commerciale et Filière risques selon le principe de la dualité de décision et selon les niveaux d'approbation.

Le système des délégations de crédit en vigueur définit le nombre de niveaux de décision suivants :

- Un premier niveau local au sein de chaque filiale ;

- Un niveau de HUB (BOA Groupe et Banque à l'International) ;
- Un niveau Central au niveau de BANK OF AFRICA.

Le niveau local au sein de l'entité peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation de l'entité, des volumes, des produits et des risques.

8.2.1.6. La composition d'un dossier de crédit

Toute demande de mise en place d'une ligne de crédit doit satisfaire aux conditions d'éligibilité du produit conformément aux fiches signalétiques de chaque produit de crédit. Toute décision de crédit est prise sur la base d'un dossier de crédit standard dont le format est défini en liaison avec la Filière Commerciale et la Filière Risques concernées et en coordination avec le Pôle Risques Groupe.

Un dossier de crédit est préparé pour chaque contrepartie ou transaction sur laquelle l'entité souhaite s'engager, ou sur laquelle l'entité est engagée dans le cas d'une revue annuelle ou d'un renouvellement et ce, sur la base des documents communiqués par le client tels que précisés dans les *checklists* produits.

La *check-list* des documents à communiquer par le client et le canevas d'analyse sont homogènes au niveau du Groupe et ils sont cadrés selon la nature des crédits. Le contenu d'un dossier de crédit doit fournir aux décisionnaires les informations et analyses qualitatives et quantitatives requises pour permettre la décision de crédit.

La Filière Commerciale en charge de la préparation du dossier de crédit est responsable de son contenu.

Le dossier de crédit reste le seul document de référence à toute prise de décision de crédit ; il doit être revêtu de toutes les signatures ou visas garantissant la qualité de son instruction au niveau voulu de la chaîne des responsabilités.

8.3. DISPOSITIF DE NOTATION

BANK OF AFRICA dispose d'un outil de notation interne couvrant plusieurs segments de clientèle.

8.3.1. Principes directeurs de la notation

8.3.1.1. Unicité de la notation

La notation est établie pour chaque client, chaque client étant entendu comme un code tiers Groupe. Le processus de notation est ainsi réalisé pour chaque code tiers Groupe de telle manière à ce qu'un tiers ait une, et une seule note.

Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de l'unicité de la note pour chaque contrepartie évaluée.

8.3.1.2. Intégrité de la notation

Selon les principes réglementaires, les attributions de notations et leurs révisions périodiques doivent être réalisées ou approuvées par une partie qui ne bénéficie pas directement de l'octroi du crédit. Cette notion d'intégrité de la note est un élément central de la charte de gestion des risques de crédit qui doit permettre de renforcer et d'encourager l'indépendance du processus de notation.

8.3.1.3. Singularité de la notation

Pour chaque tiers de la Banque, un type de contrepartie est codifié. La notation de chacun des tiers est ainsi réalisée à partir du modèle associé à la contrepartie de référence de telle sorte que pour chaque tiers (dont le type de contrepartie est singulier et donc unique) l'évaluation soit réalisée à l'aide d'un seul modèle de notation, mais avec les données caractéristiques propres à la

contrepartie concernée. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de la singularité de la note pour chaque contrepartie.

8.3.2. Notation Entreprise

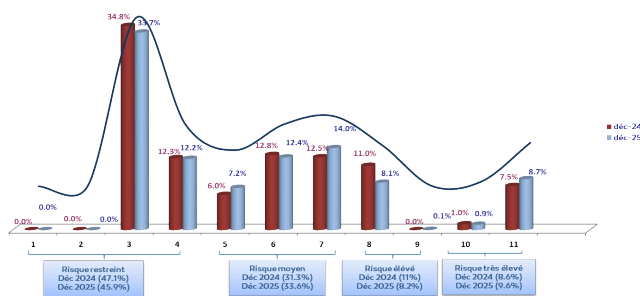
La notation des entreprises repose sur une analyse 360 degrés de la contrepartie évaluant aussi bien la santé financière que le caractère comportemental.

Les modèles de notation entreprises ont été développés pour les Grandes Entreprises « GE » comme pour les Petites et Moyennes Entreprises « PME ».

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

CATÉGORIE	CLASSE	DÉFINITION
Investment grade	1	Extrêmement stable à court et moyen terme; très stable à long terme; solvable même après de graves bouleversements
	2	Très stable à court et moyen terme; stable à long terme; solvabilité suffisante même lors d'événements néfastes persistants
	3	Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
	4	très stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre; évolution à long terme encore incertaine
Risque moyen	5	Stable à court terme; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
	6	Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
	7	Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
Risque élevé	8	Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements
	9	Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes
Sub-investment grade	10	Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défait partiel de paiement des intérêts et du capital
	11	Défait total de paiement des intérêts et du capital

Ainsi au 31 décembre 2025, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :



8.3.3. Scoring Retail

Le *Scoring* pour le segment clientèle *Retail*, consiste en la modélisation statistique du défaut et des comportements à risque.

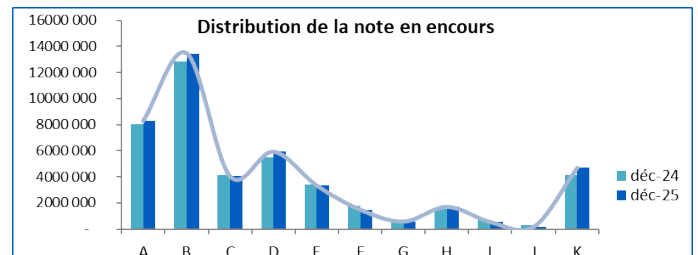
Deux types de scores sont mis en place : des scores de comportement et des scores d'octroi.

Le score de comportement correspond à une évaluation dynamique du risque basée sur le comportement d'un client pour un compte ouvert. Seuls les clients connus peuvent être notés par le score de comportement.

Une Cotation de A à K est attribuée à chaque client de la Banque et actualisée mensuellement et quotidiennement pour les incidents.

Classe	Signification	Classe	Signification
A	Risque très faible	E-	Risque élevé
A-	Risque très faible	F	Risque élevé
B	Risque faible	F-	Risque très élevé
B-	Risque faible	G	Risque majeur
C	Risque moyen	G-	Risque majeur
C-	Risque moyen	H	Risque avéré
D	Risque moyennement élevé	H-	Risque avéré
D-	Risque moyennement élevé	I	Pré-douteux
E	Risque élevé	J	Douteux
		K	Compromis

Quatre modèles de scores de comportement distincts sont mis en place par marché : un modèle pour les Particuliers, les Professionnels, les MRE et la TPE.



Le score d'octroi est une note ponctuelle à l'ouverture d'une ligne de crédit. Les nouveaux et anciens clients sont notés par le score d'octroi.

Un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation est mis en place.

8.4. DISPOSITIF DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE CREDIT

Le dispositif de contrôle et surveillance des risques de crédit permet d'assurer les contrôles de deuxième niveau, distincts de la surveillance quotidienne assurée par la Filière Commerciale.

L'application de ce dispositif est adaptable selon l'organisation propre des filiales du Groupe concernées en concertation avec les Risques Groupe.

L'objectif principal des contrôles exercés par les différentes entités relevant des Risques Groupe est d'assurer l'efficacité du système d'alerte précoce permettant, tant la gestion des risques que l'anticipation par la Filière Commerciale de risques potentiels pour une gestion appropriée du portefeuille de la Banque. Les Risques Groupe, à travers le Pôle Surveillance des engagements, s'assure aussi que la surveillance de la Filière Commerciale est effectuée convenablement et alerte sur les défaillances notoires.

Les principales missions opérationnelles des Risques Groupe, dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit, peuvent être synthétisées comme suit :

- Assurer les contrôles à priori ;
- Assurer les contrôles à postériori ;
- Identifier et suivre le portefeuille des engagements selon plusieurs d'analyses : produits, maturités, bénéficiaires, secteurs d'activité, agences, zones géographiques, ... ;
- Fixer et suivre les limites de concentration ;



- Détecter et assurer le suivi des comptes à risques ;
- Classer le portefeuille des créances en souffrance selon les critères réglementaires et procéder à son provisionnement ;
- Conduire des *stress tests* ;
- Établir les *reportings* réglementaires et de pilotage interne.

8.4.1. Contrôle à priori

Les contrôles à priori comprennent l'ensemble des contrôles de conformité mis en œuvre avant la 1^{ère} autorisation et utilisation d'une ligne de crédit. Ces contrôles viennent en complément des contrôles automatisés et de ceux effectués par la Filière Commerciale, le *Back Office*, le Département Juridique...

La mise en œuvre de ces contrôles est assurée par les entités relevant des Risques Groupe. Ces contrôles concernent principalement :

- Les données de la proposition de crédit ;
- Le respect du niveau de délégation ;
- La conformité de la documentation juridique ;
- Des conditions et réserves émises avant la 1^{ère} utilisation des fonds ou de la facilité ;
- Les données saisies dans le système d'information.

8.4.2. Contrôles à posteriori

A l'instar des contrôles à priori, les contrôles à posteriori sont assurés par les entités relevant des Risques Groupe.

L'objectif de ces contrôles est d'assurer la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit avec une vision portefeuille et non seulement contrepartie. Une attention particulière est ainsi portée sur la qualité du crédit, l'anticipation et la prévention des irrégularités et des risques d'une part, et au contrôle et à la surveillance du suivi des risques par la Filière Commerciale d'autre part.

8.4.2.1. Pilotage du portefeuille des engagements

Le pilotage du portefeuille des engagements du Groupe et de ses entités est opéré à travers plusieurs indicateurs, tant sur les risques à l'octroi que sur les risques en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à postériori qui consiste à identifier et à suivre tous les engagements du Groupe et de ses entités selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : produits, maturités, clients, groupes d'affaires, segments de clientèle, notations de contrepartie, catégories de créances (saines et en souffrance), secteurs d'activité, agences, zones géographiques, types de sûreté, ... Les analyses multicritères sont un outil de pilotage des risques de crédit.

La production des analyses multicritères du portefeuille des engagements est de la responsabilité de la Filière Risques de crédit qui assure par ailleurs le *reporting* des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis des Comités des Risques et du management, qu'en externe, vis-à-vis des régulateurs.

8.4.2.2. Limites de concentration

La gestion des risques de crédit s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques et de limites de risques formalisées.

Pour le Groupe BANK OF AFRICA, le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à un même pays.

8.4.2.2.1. Contreparties individuelles

Le Groupe procède mensuellement au suivi des concentrations individuelles, sur base sociale et consolidée, et assure une surveillance rapprochée des engagements de ses 10, 20 et 100 premiers clients ayant les plus grands engagements. A fin décembre 2025, les engagements envers ces principaux débiteurs se présentent comme suit :

	Déc-25	
	Décasse-ment	% dans le total
ENGAGEMENTS DES 10 PREMIERS CLIENTS	32 357	21.7%
ENGAGEMENTS DES 20 PREMIERS CLIENTS	43 126	28.9%
ENGAGEMENTS DES 100 PREMIERS CLIENTS	67 120	45.0%

8.4.2.2.2. Groupes d'intérêt

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Ainsi, les risques de crédit encourus sur des contreparties ou groupe de contreparties bénéficiant de concours relativement importants, supérieurs à 5% des fonds propres, font l'objet d'une surveillance particulière, tant sur base individuelle que consolidée.

De plus, le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire ne dépasse pas 20% des fonds propres nets consolidés du Groupe comme exigé par la réglementation bancaire marocaine. Le Groupe BANK OF AFRICA veille au respect des seuils de concentration de la directive de *Bank Al Maghrib*.

8.4.2.2.3. Contreparties appartenant à un même secteur d'activité

La méthodologie de fixation des limites sectorielles mise en place est fondée sur un modèle statistique se basant sur le taux de défaillance historique et le nombre de contreparties par secteur d'activité et par classe de risque (*rating*).

L'objectif étant la modélisation du risque de défaut par des techniques économétriques appropriées, en utilisant une variable aléatoire dépendante dont la valeur est le résultat du dénombrement des réalisations des événements de défaut.

La démarche est basée sur les hypothèses de l'indépendance des contreparties et la non corrélation des défauts. Ainsi, la notion clé de cette approche méthodologique est la probabilité de défaut d'une contrepartie donnée. Cette probabilité est mesurée par le biais de l'exploitation du taux de défaillance du couple *rating / secteurs d'activité*.

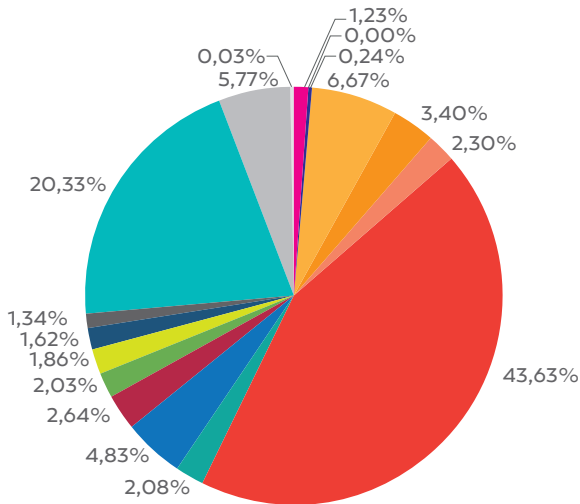
Le modèle permet aussi de calibrer les enveloppes à allouer à chaque secteur d'activité compte tenu notamment du plan de développement de la Banque et de la sinistralité sectorielle. Cette démarche adoptée par les Risques Groupe est complétée par la mise en œuvre de *Back Testing* du modèle semestriellement.

La revue des limites sectorielles est réalisée semestriellement en concertation avec la filière commerciale et le Centre d'Intelligence

Économique de la Banque qui apportent leur vision métier et chiffrage des perspectives macroéconomiques et sectorielles.

Les avis de ces entités permettent ainsi de challenger et de conforter davantage la pertinence du modèle par rapport au contexte économique.

La répartition des engagements du Groupe sur la clientèle par secteurs d'activité se présente comme suit à fin décembre 2025 :



- Pêche, Aquaculture
- Industries textiles, de l'habillement et du cuir
- Agriculture, chasse, sylviculture
- Commerces, réparations automobiles et d'articles domestiques
- Bâtiments et travaux publics
- Industries alimentaires et du tabac
- Autres sections
- Industries manufacturières diverses
- Promotion immobilière
- Transport et Communication
- Industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques
- Hôtels et restaurants
- Industries chimiques et parachimiques
- Industries extractives
- Activités financières
- Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- Administrations publiques

8.5 RISQUE PAYS

Le risque pays se définit par la possibilité qu'une contrepartie souveraine d'un pays donné ne soit pas en mesure ou refuse, et que les autres contreparties de ce pays ne soient pas en mesure, de remplir leurs obligations à l'égard de l'étranger pour des considérations d'ordre sociopolitique, économique ou financier.

Le risque pays peut aussi résulter de la limitation de la libre circulation des capitaux ou d'autres facteurs politiques ou économiques, il est alors qualifié de risque de transfert.

Il peut également découler d'autres risques en liaison avec la survenance d'événements impactant la valeur des engagements sur le pays concerné (désastres naturels, chocs extérieurs).

La politique risque pays du Groupe a comme principal objectif la mise en place d'un système qui permet d'évaluer, limiter, réduire et si nécessaire suspendre de manière prudente ses engagements sur les pays à haut risque et ce, d'une manière synchronisée à l'échelle du Groupe.

La politique risque pays comprend la stratégie de prise en charge du risque pays, les principes de recensement, de gestion et de

contrôle de ces risques ainsi que les structures organisationnelles responsables. L'élément central de ce dispositif de gestion permettant la prévention du risque est le système de délégation et de limitation des engagements.

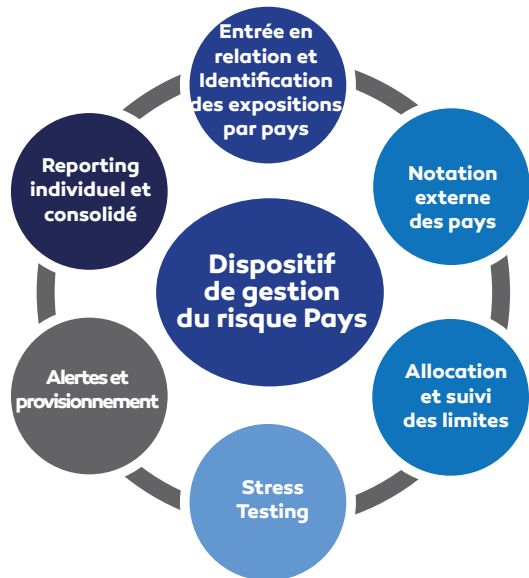
Ce système a été conçu de manière à être de plus en plus limitatif au fur et à mesure que le risque pays augmente.

Ainsi, le niveau d'engagement est calibré en fonction du niveau du risque pays, reflété par la notation attribuée à chaque pays, et du pourcentage de fonds propres de chaque entité du Groupe.

Les engagements du Groupe BANK OF AFRICA concernent principalement les Entreprises et le Souverain. Ces engagements font l'objet :

- d'une autorisation après analyse des fondamentaux de chaque contrepartie ;
- d'un suivi continu à travers des *reportings* qui offrent une vue d'ensemble des engagements du Groupe BANK OF AFRICA.

En complément de ces *reportings*, le Management des Risques Groupe élabore mensuellement un rapport analytique sur les expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA. Ce rapport permet d'apprécier le niveau des expositions étrangères du Groupe BANK OF AFRICA et constitue un tableau de bord pour le suivi de l'évolution du Risque inhérent à chaque pays. Le dispositif risque pays du Groupe se présente comme suit :



- Les limites d'exposition par pays

Dans le processus de Gestion du Risque Pays, les banques sont tenues de structurer des limites pays en tenant compte de l'appréciation qualitative et quantitative du risque ainsi que le niveau de capitalisation de la Banque.

A cet effet, la calibration des limites pays a été réalisée tenant compte du profil de risque de chaque pays, d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ainsi que l'historique des expositions consolidées.

Ces limites sont réexaminées et réajustées régulièrement à la lumière de l'évaluation actualisée de chaque pays et à la survenance de tout élément de nature à les impacter substantiellement (suspension, réduction voire suppression).

Ces macro-limites sont proposées par Risques Groupe et soumises à l'approbation du Comité Risques Groupe.



- Cartographie des Risques Pays

La Banque se base sur le rating des agences de notation externes (S&P) qui notent plus de 80% des pays du monde et qui ont développé une expertise et un savoir-faire suffisant sur les problématiques et les enjeux futurs au sein des pays.

La Banque utilise la notation de l'assureur de crédit Coface, afin de compléter les pays qui ne sont pas notés par S&P.

Aussi, les études pays du Centre d'Intelligence Economique (CIE) de BANK OF AFRICA sont utilisées pour approfondir l'analyse et l'alimentation de la cartographie.

La cartographie de la Banque couvre les pays suivant une échelle regroupant six classes : Excellent Profil de Risque, Très bon Risque, Bon Risque, Risque Modéré, Risque Elevé et Risque Extrême. Cette échelle a été construite à partir d'un benchmark avec le baromètre S&P, chaque tranche fait référence à un niveau de risque précis et permet de donner une évaluation du Risque.

8.6. DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen long terme, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des Fonds propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un Comité ALCO, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif – passif ;
- Organiser et animer les sous comités actif-passif ;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informé de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques, et de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maitriser les systèmes de reportant qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changement éventuels dans la stratégie de l'institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marche ;

- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

Responsabilités des différents intervenants dans la gestion du risque de taux et de liquidité

Le maintien de l'équilibre bilanciaux à court et moyen terme, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs validés au Comité de Direction Exécutif sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilanciaux par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du comité ALCO ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple, des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Trois indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), affiche 186% sur base consolidée au 31 décembre 2025 au dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par *Bank Al Maghrib*.
- Le Coefficient NSFR (*Net Stable Funding Ratio*), affiche 130% sur base sociale au 31 décembre 2025 au dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par *Bank Al Maghrib*.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.



Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre de scénarios de variation des taux tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossesment des emplois a des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et a moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossesments actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de stress *testing* sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres.

A fin décembre 2025, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à +0.030 Mrd DH soit +0.58% de la MNI prévisionnelle (et -0.036 Mrd DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit -0.69% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille trading Book, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 0.713 Mrd DH soit 4.43% des Fonds Propres de base.

8.7. RISQUE DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l'application des saines pratiques de gestion définies au niveau international notamment par les accords de Bâle.

Les risques sur les opérations de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent pour le Groupe BANK OF AFRICA notamment :

- Le Risque de taux d'intérêt ;
- Le Risque de change ;
- Le Risque sur titres de propriété ;
- Le Risque de crédit sur opérations de marché.

Cartographie des instruments

La cartographie des produits traités au niveau du portefeuille de négociation du Groupe BANK OF AFRICA se répartit par facteur de risque comme suit :

Produits de taux	I-Prêts/Emprunts Corporate et interbancaires
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II- Bons du Trésor et titres de créances négociables
	II-1 Titres souverains
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-2 Titres émis par des établissements de crédits et entreprises
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	III-Prêts/Emprunts de titres
	Prêts/Emprunts de Titres
	Repos/ Reverse Repos
IV-Dérivés de Taux (MAD et Devises)	
Swaps de taux	
Futures de taux	
Forward Rate Agreement	
OPCVM	OPCVM monétaires
	OPCVM Obligataires
	OPCVM Actions
	OPCVM Diversifiés
Produits de change	I-Change
	Change au comptant
	Change à terme
	II-Dérivés de change
	Swaps de change
Options de change	
Produits sur titres de propriété	Titres de propriété
	Dérivés sur actions/Indices
Produits sur matières premières	Futures sur MP
	Options sur MP
	Swaps sur MP

8.7.1. Dispositif de Gestion des Risques de Marché

8.7.1.1. Gouvernance

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA sont :

Le Pôle Risques Groupe qui met en œuvre les stratégies et politiques en matière de gestion des risques de marché approuvées par le Conseil d'Administration ;

Le Comité Risques Groupe qui définit la politique de gestion des risques de marché Groupe et valide toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre ;

Le Comité Risques de Marché Groupe qui s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des Risques de Marché du Groupe BANK OF AFRICA et de son adéquation avec la politique de gestion des risques de Marché Groupe ;

L'entité Risques de Marché Groupe qui centralise la gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA en tant que fonction indépendante des *Front Office* du Groupe, ce qui lui confère une objectivité optimale dans le pilotage des risques de marché et l'arbitrage entre les différentes activités sur opérations de marché ;



Les *Risk Managements Units* des entités du Groupe BANK OF AFRICA qui assurent un contrôle de premier niveau des activités de marché au sein de leur entité et adressent des reportings récurrents au Management des Risques Groupe ;

Le Contrôle Général Groupe qui s'assure de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques de marché ainsi que du respect des procédures en vigueur.

8.7.1.2. Description du Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de trois axes principaux :

- Limites ;
- Indicateurs de risques ;
- Exigences en fonds propres.

8.7.1.2.1. Limites

• Limites de Contrepartie sur opérations de marché

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites a priori, selon le schéma délégataire en vigueur.

• Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré.

Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché.

Le set des limites de marché du Groupe BANK OF AFRICA se décline comme suit :

- Les limites de stop/loss ;
- Les limites de positions ;
- Les limites en VaR ;

• Les limites de transaction.

Les limites de marché sont définies en VaR. Ainsi, le dispositif de gestion des limites est dynamique prenant en compte les fluctuations des différents facteurs de risque ainsi que les corrélations existantes afin de mieux apprécier la diversification du portefeuille.

• Limites réglementaires

En complément des limites mises en place en interne, le Groupe BANK OF AFRICA s'assure du respect des limites réglementaires définies par *Bank Al-Maghrib* telles que :

- La limite sur la position en devise qui ne doit pas excéder 10% des fonds propres ;
- La limite sur la position de change globale qui ne doit pas excéder 20% des fonds propres.

8.7.1.2.2. Indicateurs de risque

Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

• Valeur en risque (VaR) globale et par classe d'actif

La *Value-at-Risk* est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Contrairement aux indicateurs de risques traditionnels, la valeur en risque combine plusieurs facteurs de risque et mesure leur interaction, prenant ainsi en compte la diversification des portefeuilles.

Un calcul quotidien de la *Value-at-Risk* globale et par classe d'actifs est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA ainsi que son *Backtesting*.



• VaR stressée

Le Groupe a mis en place des scénarios pour le calcul de la *Stressed VaR*.

Le choix du Groupe s'est porté sur des événements créant une volatilité importante sur les marchés financiers s'étalant sur la période allant du 1er septembre 2014 au 1er Septembre 2024. Parmi ces événements, on note :

- La faillite de la banque « SVB » au Etats Unis,
- La quasi-faillite de la banque « Crédit Suisse » et son rachat par UBS,
- L'augmentation du déficit budgétaire américain de 500 milliards de dollars,
- La crise Covid-19.

Cependant, les marchés financiers marocains ont réagi de manière très limitée à ces événements. Par conséquent, les impacts constatés sur les marchés internationaux ont été répliqués sur le marché marocain :

- Fluctuation de la bourse de Casablanca, similaire à celle des Etats Unis,
- Fluctuation de la courbe des taux du dirham, similaire à celle du dollar américain,
- Répercussion de la volatilité de l'EUR/USD sur les taux EUR/MAD et USD/MAD,
- Répercussion de la volatilité de l'EUR/USD sur la volatilité EUR/MAD et USD/MAD.

• Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les *stress tests* couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

Les résultats des *stress tests* du risque de taux, du risque de change et actions du portefeuille de négociation se présentent comme suit :

a- Portefeuille Taux

1^{ère} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 25 bps
Ce scénario ressort avec un impact de 50 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 50 bps.

Ce scénario ressort avec un impact de 101 MMAD sur le P&L.

b- Portefeuilles Actions

1^{ère} hypothèse : Dépréciation de 15% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 40 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Dépréciation de 25% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 67 MMAD sur le P&L.

c- Change

1^{ère} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 2.5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 10 MMAD sur le P&L.

2^{ème} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 19 MMAD sur le P&L.

Les impacts des *stress tests* menés montrent que le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un niveau de fonds propres suffisant pour résister à des scénarii de stress défavorables et pour se conformer aux normes réglementaires même en cas de crise.

8.8. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

8.8.1. Politique de gestion des risques opérationnels

8.8.1.1. Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue dudit dispositif.

8.8.1.2. Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

8.8.1.1. Liens avec les autres types de risque (risque de marché / risque de crédit)

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques (marché / crédit), et ce à deux niveaux :

- Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque (et à terme sur l'allocation de fonds propres) se doit d'être analysée et suivie « trans-risques » ;
- Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

8.8.1.1.2. Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structuré autour de trois principes directeurs :

- Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe BANK OF AFRICA et inspiré des meilleures pratiques ;
- Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;
- Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe BANK OF AFRICA implique quatre entités majeures :

- La Direction Risques Opérationnels Groupe en central BANK OF AFRICA ;
- Le Réseau BANK OF AFRICA ;
- Les Directions Métiers BANK OF AFRICA ;
- Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

- Correspondants Risques Opérationnels (CRO) ;
- Coordinateurs Risques Opérationnels (CORO) ;
- Relais Risques Opérationnels (RRO).

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

8.8.1.1.3. Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Le Comité Risques Opérationnels Groupe se tient au sein du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe, et les résultats des travaux sont présentés au Comité Risques Groupe (émanation du Conseil d'Administration) ;
- Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Le Comité Risques Opérationnels Filiale ;

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques,
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques,
- L'état d'avancement des plans d'action préventifs/correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs,



- Le montant de Fonds Propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

8.8.1.3. Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BANK OF AFRICA au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

- La Collecte des évènements,
- La Cartographie des risques opérationnels,
- Les Indicateurs clés de risques opérationnels (*Key Risk Indicators*).

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration.

Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir MEGA HOPEX. Ainsi, la collecte des évènements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil.

8.8.1.4. Maîtrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;
- Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Élaborer des plans de continuité d'activité ;
- Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

8.8.2. Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de *backup* alternatifs.

Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du Groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées.

Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public.

Ce principe prévaut sur tous les autres ;

- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;
- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;
- Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;
- Les services sont pris en compte dans leur réalisation « *Front to Back* » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

8.9. DISPOSITIF ICAAP

L'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP) est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Celui-ci a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la Banque.

L'ICAAP s'articule autour de sept composantes : Taxonomie des risques, *Risk Appetite*, Quantification du Capital Economique, Gouvernance et Politiques Risques, *Capital Management*, Dispositif des limites et Dispositif de "*Stress Tests*".

Ce processus consiste à :

- Planifier, le niveau des fonds propres en alignement avec :
- Les objectifs d'activité et de performance.
- La stratégie de gestion des risques (appétit au risque, structure actuelle et cible des risques).
- Allouer les fonds propres d'une manière optimale sur la base de la quantification des risques selon plusieurs axes (secteurs, marchés, produits, géographie...).



- Gérer les fonds propres et suivre leur consommation et adéquation avec les risques inhérents à l'activité.

La fixation et la déclinaison de l'appétit pour le risque s'appuie sur les éléments suivants :

- Analyse et évaluation de l'ensemble des principaux risques auxquels le Groupe est exposé à travers la taxonomie des risques.
- Evaluation de la capacité de prise de risque du Groupe.

L'appétit pour le risque au niveau global doit être limité à cette capacité de prise de risque.

- Evaluation prévisionnelle de la rentabilité et de la solvabilité du Groupe sur un horizon de trois ans, considéré pour la construction du plan stratégique de développement.
- Déclinaison de l'appétit pour le risque au sein du Groupe, en prenant en compte le profil de risque / rentabilité des entités opérationnelles et leurs perspectives de développement.
- Définition des indicateurs de pilotage ainsi que la mise en place d'un système de *Traffic Light*.
- Etalonnage des indicateurs selon 2 niveaux : niveau 1 et de niveau 2.
- Définition d'un cadre de pilotage des indicateurs en coordination avec les différentes entités de la Banque et un système de remontée d'alerte aux Organes de Direction et d'Administration.

L'appétit pour le risque du Groupe est formalisé et revu annuellement dans une déclaration (*Risk Appetite Statement*) qui fixe les valeurs cibles, les limites et seuils encadrant le profil de risque du Groupe. Par ailleurs, le pilotage de l'appétit pour le risque se fait à travers la mise en place d'un ensemble d'indicateurs (de niveau 1 et 2) et d'un système de remontée d'alerte aux organes de Direction et d'Administration, sur la base d'une approche *Traffic Light*.

L'ensemble des indicateurs ainsi que leurs seuils sont mis en œuvre et approuvés par le Comité Risques Groupe et suivis par le Comité Exécutif.

La Filière Risques Groupe veille à assurer l'articulation du cadre d'appétence aux risques avec la stratégie de la Banque ainsi que la cohérence avec les différents dispositifs établis (*Business Model*, Plan Stratégique de Développement, ICAAP et PRCI).

8.10. PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE (PRCI)

Le Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI) est un dispositif de gestion, mis en place conformément à la circulaire 4/W/2017 de *Bank Al Maghrib*, visant à présenter les mesures prévues par l'établissement pour rétablir sa viabilité financière en réaction à d'éventuels chocs extrêmes.

Ce dispositif de prévention a pour objet d'évaluer la résilience du Groupe BANK OF AFRICA, en tant qu'établissement systémique, en cas de crise extrême et d'identifier les leviers pour rétablir sa viabilité sur les volets solvabilité, liquidité, qualité des actifs et rentabilité. Les différents risques auxquels le Groupe est exposé ont été couverts par le PRCI.

La Banque, arrête son périmètre significatif (activités fondamentales, entités significative et fonction critiques), élabore et met à jour conséquemment son PRCI. Ce dernier est revu dans le cadre du comité de pilotage et de gestion des risques Groupe (organe de Direction) et approuvé par le comité des risques Groupe (organe d'Administration) qui approuve sa cohérence globale.

La Banque pilote son plan de redressement de crise interne en définissant deux seuils d'alerte et un seuil de déclenchement pour

un certain nombre d'indicateurs (solvabilité, liquidité, rentabilité...). Lesdits seuils ont été arrêtés et approuvés en adéquation avec le profil de risque du Groupe et son appétit aux risques encourus.

Les deux seuils d'alerte, permettent d'anticiper la survenance de la crise et de définir les actions palliatives à mettre en œuvre afin de maîtriser les risques. Le seuil de déclenchement quant à lui donne lieu à l'activation du plan de redressement de crise interne.

La Banque établit des mesures de redressement basées sur une voie d'escalade de la gouvernance de gestion de crise.

Quatre catégories de mesures de redressement ont été quantifiées :

1. Mesures opérationnelles
2. Mesures de cession
3. Mesures de liquidité
4. Mesures de fonds propres

Pour chaque mesure retenue, les prérequis suivants ont été identifiés :

- Le délai et la complexité de la mise en œuvre
- Les prérequis juridiques et réglementaires associés à la mise en œuvre
- Les responsables en charge de la mise en œuvre et les instances de validation
- Les impacts de la réalisation (sur la rentabilité, la liquidité, les risques pondérés, les fonds propres et la solvabilité)

Le PRCI a fait l'objet d'une actualisation annuelle conformément aux dispositions réglementaires en la matière.

8.11. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, CLIMATIQUE ET SOCIALE

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociétale de BANK OF AFRICA - BMCE Groupe est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

BANK OF AFRICA - BMCE Groupe intègre ainsi les considérations et objectifs de développement durable dans ses stratégies commerciales et gère les risques environnementaux, climatiques et sociaux (ECS) liés à ses engagements commerciaux.

Les risques résultant des problématiques environnementales, climatiques et sociales sont inhérents à toute transaction financière. Ils se traduisent pour la Banque en impacts financiers, légaux, de garantie ou de réputation.

Les systèmes d'identification, de mesure et d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

8.12. ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard telle que présentée dans les circulaires de *Bank Al-Maghrib*, exigeant le respect du ratio des fonds propres de base de 9% et celui global de solvabilité de 12%, aussi bien sur base sociale que consolidée.



Ces ratios calculés pour le Groupe BANK OF AFRICA respectent les seuils réglementaires établis par Bank Al-Maghrib.

ACTIFS PONDERES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	31/12/2025
Types d'expositions	Actifs pondérés après ARC
Eléments du bilan	213 295
Eléments de Hors - bilan : Engagements de financement	11 002
Eléments de Hors - bilan : Engagements de garantie	13 094
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille Bancaire	0
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de négociation	305
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille bancaire	-
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille de négociation	491
Autres Actifs / Autres Eléments	45 241
Risque règlement / livraison	338
Total	283 768

(en millions)

COMPOSITION ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Principales Caractéristiques des Eléments Constituant les Fonds Propres BANK OF AFRICA est dotée d'un capital social de DH 2 202 818 810, composé de 220 281 881 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DH, entièrement libéré. Chaque action ordinaire donne un droit de vote.

A fin décembre 2025, le total des dettes subordonnées à durée déterminée s'élève à près de 3,4 milliards de dirhams.

Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard pour le calcul des actifs pondérés à risque telle que présentée par les circulaires de Bank Al Maghrib (BAM).

Les circulaires régissant ces déclarations sont les suivantes :

- Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels selon les approches internes aux établissements de crédit;
- Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres établissements de crédit.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Fonds propres de base	40 494
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	36 611
Capital social ou dotation	2 203
Réserves consolidées y compris les primes liées au capital et non compris les réserves latentes	25 665
Report à nouveau créditeur	13
Résultat net bénéficiaire du dernier exercice comptable	3 813
Intérêts minoritaires	4 916
Eléments à déduire des fonds propres de base	3 884
Goodwill	1 018
Autres ajustements des CET1	1 655
Immobilisations	1 171
Autres déductions	40

Fonds propres additionnels	6 500
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6 500
Fonds propres complémentaires	4 323
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 348
Ecart de réévaluation	745
Réserves latentes	231
Total	43 550

Exigences en FP par type des risques	Déc-25
Risques de crédit pondérés	283 768
Risques de marché pondérés	12 032
Risques opérationnels pondérés	34 198
Total des actifs pondérés	329 998
Fonds propres Tier 1	38 125
Ratio de fonds Tier 1	11.55%
Total des fonds propres admissibles	42 449
Ratio de Solvabilité	12.86%

(en millions)

PROJECTIONS DES RATIOS DE CAPITALISATION SUR LES 18 PROCHAINS MOIS

Social	2025	Juin-26	2026	Juin-27
FP Base	15 894 505	16 667 277	16 197 594	17 002 979
FP cat 1	22 394 505	23 167 277	22 634 594	23 502 979
FP	25 546 638	26 181 951	25 511 809	26 292 271
Actif pondéré	164 791 914	169 354 696	172 996 185	175 984 976
Ratio CET 1	9.6%	9.8%	9.4%	9.7%
Ratio Tier one	13.6%	13.7%	13.1%	13.4%
Ratio de solvabilité	15.5%	15.5%	14.7%	14.9%

Consolidé	2025	Juin-26	2026	Juin-27
FP Base	31 625 287	33 777 312	34 951 595	37 632 325
FP cat 1	38 125 287	40 277 312	41 451 595	44 132 325
FP	42 448 608	44 463 174	45 499 998	48 092 804
Actif pondéré	329 997 676	342 313 643	360 731 329	371 159 342
Ratio CET 1	9.6%	9.9%	9.7%	10.1%
Ratio Tier one	11.6%	11.8%	11.5%	11.9%
Ratio de solvabilité	12.9%	13.0%	12.6%	13.0%